

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 septembre 2020

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187

SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe S.B.M.	9
Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes	47
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	49

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2020

- **Chiffre d'affaires de 168,8 millions d'euros contre 408,6 millions d'euros l'exercice précédent :**
 - le chiffre d'affaires jeux diminue de 103 millions d'euros, soit 68 %
 - le secteur hôtelier présente une diminution de 139,2 millions d'euros
 - le chiffre d'affaires locatif progresse de 4,8 millions d'euros
- **L'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité du Groupe S.B.M. L'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et Le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. Les établissements ont ensuite rouvert progressivement à compter du 2 juin 2020. En revanche, le Groupe S.B.M. a conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer ses activités locatives**
- **Résultat opérationnel s'établit en déficit à - 43 millions d'euros contre 69,4 millions d'euros pour le premier semestre 2019/2020**
- **Résultat net consolidé s'établit en déficit de - 41 millions d'euros contre un résultat net positif de 66,5 millions d'euros pour le premier semestre 2019/2020, avec :**
 - un résultat financier négatif de - 3,6 millions d'euros
 - la prise en compte des résultats de Betclie Everest Group, dont la consolidation par mise en équivalence se traduit par une contribution positive de 5,6 millions d'euros sur le semestre, contre une contribution négative de - 1,6 million d'euros pour la même période de l'exercice passé

ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020/2021 ET FAITS MARQUANTS

Si le Groupe S.B.M. a conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement les activités jeux et hôtellerie/restauration du Groupe S.B.M., d'autant que les fermetures d'établissements sont intervenues sur le premier semestre de l'exercice, qui est habituellement la période de plus forte activité.

En effet, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation.

Ce n'est qu'à compter du 2 juin 2020, date à laquelle le gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants et des casinos, que les établissements du Groupe S.B.M. ont rouvert progressivement, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel.

C'est pourquoi l'activité observée sur le premier trimestre de l'exercice en cours (période du 1er avril au 30 juin 2020) a été en diminution de 74 % par rapport à l'an passé, étant précisé que les réouvertures de l'Hôtel Hermitage et du Monte-Carlo Beach Hôtel ayant eu lieu au début du mois de juillet, ces deux établissements n'ont pas généré de chiffre d'affaires sur le premier trimestre de l'exercice social.

L'activité pendant la période estivale est restée fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe S.B.M. au cours du second trimestre, soit la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, s'est inscrit en recul de 46 % par rapport à l'an dernier.

Au cumul des six premiers mois de l'exercice 2020/2021, le chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. s'établit à 168,8 millions d'euros contre 408,6 millions d'euros précédemment, soit une baisse de 59 % par rapport à l'an dernier.

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d'exploitation. Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé). Ainsi, les charges opérationnelles hors amortissements sont en baisse de 47 % sur les six premiers mois de l'année.

Cette réduction des coûts ne compensant que partiellement la baisse du chiffre d'affaires, et la charge des amortissements augmentant de 15,9 millions d'euros du fait de la mise en exploitation du complexe immobilier du One Monte-Carlo au cours de l'exercice passé, le résultat opérationnel s'établit en déficit de - 43 millions d'euros contre un profit de 69,4 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclic Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution positive de 5,6 millions d'euros au titre des six premiers mois de l'exercice 2020/2021 contre une contribution négative de - 1,6 million d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Secteur jeux

Avec des recettes de 48,1 millions d'euros contre 151,1 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux enregistre une diminution de 68 % de son activité. Cette diminution est principalement liée à la fermeture de l'ensemble des établissements sur les deux premiers mois de l'exercice, mais également à des recettes en baisse depuis le mois de juin par rapport à la même période de l'exercice précédent compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions de déplacement en vigueur. Si le Casino de Monte-Carlo et le Casino Café de Paris ont rouvert au début du mois de juin, le Sun Casino et le Bay Casino sont toujours fermés.

Le secteur des **jeux de table** enregistre ainsi une baisse de 63,5 millions d'euros de son chiffre d'affaires à 15,2 millions d'euros au lieu de 78,7 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2019/2020, soit - 81 %. Les jeux de table sont en effet fortement impactés par l'absence de la clientèle internationale habituelle, ainsi que par des aléas défavorables.

Les recettes des **appareils automatiques** s'inscrivent en diminution de 51 % pour s'établir à 30,8 millions d'euros contre 63,4 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. Le recul des appareils automatiques reste limité par rapport aux jeux de table. Depuis la réouverture, soit sur la période juin-septembre, la diminution des recettes est de - 34 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Les recettes des **activités annexes** (restauration au sein des casinos, entrées et boutiques) sont en diminution à 2,1 millions d'euros contre 9,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Secteur hôtelier

Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts en avril et en mai pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. Les points de vente de restauration ont rouvert progressivement à compter du 2 juin, avec une diminution des capacités afin de respecter les règles de distanciation sociale et dans des conditions de sécurité maximales pour les équipes et la clientèle.

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 71,1 millions d'euros contre 210,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 66 %. Sur les deux mois juillet/août de la saison estivale, le secteur hôtelier présente une baisse de 44 % de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'exercice précédent.

La diminution du chiffre d'affaires de 139,2 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier sur le semestre, se décompose comme suit :

- une diminution de 67 % de l'activité **hébergement**.
- une diminution de 68 % des recettes de **restauration**.

Secteur locatif

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo et les Villas du Sporting.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020/2021 s'établit à 51,1 millions d'euros contre 46,3 millions d'euros l'an passé, soit une croissance de 4,8 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo.

COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 168,8 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2020/2021, en baisse de 239,8 millions d'euros sur la période, le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet à - 43 millions d'euros contre un résultat opérationnel positif de 69,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 112,4 millions d'euros. Si cette dégradation provient avant tout de la faible activité, le Groupe S.B.M. a limité la perte opérationnelle grâce à une forte réduction de ses coûts et au recours au

chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé).

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. enregistre par ailleurs une charge de 8,9 millions d'euros au titre de la fermeture du Sun Casino. Le Groupe S.B.M. a en effet décidé de ne pas réouvrir cet établissement et l'ensemble des engagements financiers restant au courir jusqu'à juin 2022, date d'échéance du bail relatif à cette salle de jeu, ont été provisionnés.

Le **résultat financier** est négatif de - 3,6 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2020/2021 contre un résultat financier négatif de - 1,1 million d'euros l'exercice précédent.

La consolidation par **mise en équivalence de Betclik Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une contribution positive de 5,6 millions d'euros contre une contribution négative de - 1,6 million d'euros au premier semestre de l'exercice passé. En dépit d'une baisse de 7 % de son chiffre d'affaires, conséquence de l'interruption de toutes compétitions sportives en début d'exercice, et grâce à une réduction significative de ses charges opérationnelles, Betclik Everest Group présente en effet une bonne résistance de ses résultats semestriels. Il est rappelé que ceux-ci étaient négatifs au titre des six premiers mois l'an passé, en raison d'une augmentation avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home et par la mise en place du dispositif d'intéressement long terme au profit des principaux managers du Groupe Betclik.

En synthèse, le **résultat net consolidé – part du groupe** s'élève à - 41 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2020/2021 contre 66,5 millions d'euros à fin septembre 2019.

Du fait de la dégradation des résultats, la capacité d'autofinancement des six premiers mois de l'exercice 2020/2021 s'établit à 4,7 millions d'euros contre 100,6 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Au 30 septembre 2020, l'endettement financier net du Groupe est de 136,8 millions d'euros contre un endettement financier net de 137,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2019/2020, l'endettement financier net correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période et les emprunts auprès des établissements de crédit et titres de créances négociables à court terme (NEU CP) émis.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d'investissement a représenté un décaissement de 30,4 millions d'euros.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

Activité

Si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de confinement pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie qui sévit cet automne en Europe, les plages horaires d'ouverture des casinos et restaurants ont néanmoins été réduites à compter du 1^{er} novembre et les spas, piscines et bars ont été fermés, conformément aux décisions gouvernementales.

Le second semestre de l'exercice (période du 1^{er} octobre au 31 mars) présente traditionnellement un niveau d'activité en fort retrait par rapport aux six premiers mois de l'exercice, et, dans le contexte sanitaire et économique actuel, il est certain que le niveau d'activité enregistré sur la période octobre à mars sera inférieur aux réalisations des exercices précédents pour cette même période.

Le Groupe S.B.M. s'attend donc à un impact significatif sur l'activité de l'exercice 2020/2021 et à une performance financière fortement dégradée par rapport à celle de l'exercice record 2019/2020, avec un déficit opérationnel au titre du second semestre qui devrait être supérieur à celui des six premiers mois.

Autres mesure de réduction des coûts

En complément de la réduction drastique des dépenses d'exploitation évoquée ci-avant, mesures qui seront poursuivies au cours du second semestre, le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict de ses investissements.

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Mise en œuvre d'un plan de restructuration global

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière obligent la Société des Bains de Mer à accélérer la mise en œuvre d'un plan de restructuration global, essentiellement en matière sociale, afin de réduire les contraintes qu'il supporte en termes de surcoûts d'exploitation, en complément des dispositions déjà mises en place au cours des derniers mois.

Ce travail de restructuration est rendu particulièrement nécessaire du fait d'un déficit chronique des exploitations hôtelières, de la restauration et de l'activité casino, lié notamment à un niveau de charge salariale en inadéquation avec le niveau de chiffre d'affaires généré.

Annoncé le 2 octobre dernier, le plan de restructuration envisagé par le Groupe S.B.M. s'articule autour de trois principes directeurs :

- un plan de départs volontaires, ouvert pour l'ensemble des salariés du Groupe âgés de plus de 57 ans, à la condition essentielle d'un non-remplacement ;
- un plan de départs collectifs ciblés sur certains départements pour motifs de sureffectifs ou de réorganisation visant à restaurer la compétitivité ;
- la renégociation de certains accords collectifs ou usages en vigueur au sein du Groupe S.B.M.

Ces mesures viennent en complément des actions déjà engagées, et visent à générer une réduction annuelle des charges d'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros.

Trésorerie

Le Groupe S.B.M. maintient un contact étroit avec ses partenaires bancaires qui ont mis à disposition un encours de crédits de 230 millions d'euros, dont la première échéance a été remboursée fin juin pour 26,4 millions d'euros, la prochaine étant prévue fin décembre 2020 pour un montant identique.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats et certains engagements en termes de ratios ne peuvent être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement des covenants financiers concernés.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, le Groupe S.B.M. a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant maximum de 150 millions d'euros. Dans le même temps, l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que le Groupe S.B.M. émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 novembre 2020, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 70 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre des opérations menées en matière de restructuration du capital et du financement de BEG, et de sa filiale Betcliv Group, cette dernière société a contracté, le 23 juin 2020, un financement d'un montant en principal de 165 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, et ayant pour objet le financement d'une partie de la réduction de son capital et le financement partiel de ses besoins généraux. La réduction de capital de Betcliv Group a représenté un montant de 199 millions d'euros, dont 171,8 millions d'euros ont été affectés à un remboursement partiel à BEG, société-mère. Ledit remboursement partiel a été utilisé par BEG pour rembourser tout d'abord le solde de sa dette bancaire, soit 24 millions d'euros, au titre de laquelle ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, restaient jusqu'alors engagés au travers des garanties qu'ils avaient accordées sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires, garanties devenues de ce fait sans objet. BEG a également utilisé ce remboursement partiel pour procéder à une distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission à ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, à hauteur de 65 millions d'euros chacun, montant reçu le 24 juin dernier par le Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. dispose ainsi d'un niveau de trésorerie disponible de 120 millions d'euros au 30 novembre 2020.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 31 des notes annexes aux comptes consolidés.

Comptes consolidés du Groupe S.B.M.

Bilan consolidé au 30 septembre 2020

Compte de résultat consolidé

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2020

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2020	30 septembre 2020
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	8 522	8 753
Immobilisations corporelles	Note 5	1 088 282	1 062 389
Droits d'utilisation	Note 6	18 454	9 443
Participations mises en équivalence		109 313	48 306
Autres actifs financiers		1 078	1 070
Actifs financiers non courants	Note 7	110 391	49 376
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 225 681	1 129 994
Stocks	Note 8	13 582	13 228
Clients	Note 9	49 115	43 948
Autres débiteurs	Note 10	25 188	30 519
Autres actifs financiers	Note 11	22	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 12	109 737	114 741
TOTAL ACTIF COURANT		197 644	202 454
TOTAL DE L'ACTIF		1 423 325	1 332 448

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2020	30 septembre 2020
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		387 698	411 846
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		-3 616	-8 328
Résultat de l'exercice		26 115	-41 050
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		649 364	601 637
Intérêts minoritaires		986	962
CAPITAUX PROPRES		650 350	602 599
Emprunts et passifs financiers	Note 13	190 217	164 475
Dettes de location	Note 13	11 247	7 805
Avantages du personnel	Note 14	49 607	53 817
Provisions	Note 15	7 007	8 094
Autres passifs	Note 16	187 061	174 384
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 095 488	1 011 173
Fournisseurs	Note 17	25 373	29 239
Passifs sur contrats	Note 18	33 024	24 993
Autres créditeurs	Note 19	183 645	148 340
Provisions	Note 15	1 004	2 611
Dettes de location	Note 13	7 489	7 670
Passifs financiers	Note 13	77 303	108 420
TOTAL PASSIF COURANT		327 836	321 273
TOTAL DU PASSIF		1 423 325	1 332 448

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2019/2020	Exercice 2019/2020	1er Semestre 2020/2021
Produits des activités ordinaires	Note 20	408 606	619 827	168 761
Achats consommés		-39 278	-60 563	-14 719
Autres charges externes		-85 076	-139 724	-38 323
Impôts, taxes et versements assimilés		-22 714	-35 877	-8 021
Charges de personnel	Note 21	-152 306	-269 359	-87 802
Amortissements	Notes 4, 5 & 6	-33 534	-77 453	-49 414
Autres produits et charges opérationnels	Note 22	-6 273	-14 214	-13 497
Résultat opérationnel	Note 23	69 426	22 637	-43 015
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		25	50	3
Coût de l'endettement financier brut		-1 096	-5 079	-3 635
Coût de l'endettement financier net	Note 24	-1 072	-5 029	-3 632
Autres produits et charges financiers	Note 24	-4	-45	13
Charges d'impôt	Note 25			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 7	-1 594	8 740	5 568
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		66 756	26 303	-41 066
Part des intérêts minoritaires		-278	-189	17
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		66 478	26 115	-41 050
Nombre moyen pondéré d'actions		24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)		2,71	1,07	-1,67
Résultat net dilué par action (en euros)		2,71	1,07	-1,67

Etat du résultat global

Résultat net consolidé		66 756	26 303	-41 066
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 14	-4 097	1 547	-4 765
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	Note 27	-340	-144	52
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 7			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		62 320	27 707	-45 779
dont résultat global part du groupe		62 043	27 517	-45 761
dont résultat global part des minoritaires		277	189	-18

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2019/2020	1er Semestre 2020/2021
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du Groupe	26 115	-41 050
Part des intérêts minoritaires	189	-17
Amortissements	77 453	49 414
Résultat des sociétés mises en équivalence	-8 740	-5 568
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	-553	-273
Variation des provisions	-889	2 139
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		
Autres charges et produits calculés	9	6
Plus et moins-values de cession	116	8
Capacité d'autofinancement	93 700	4 660
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	5 029	3 632
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	98 729	8 292
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 30	-8 608
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	90 121	-27 638
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 7	-127 740
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 7	62
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	Note 7	-50
Autres	Note 7	15 000
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-112 727	34 621
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés		-3
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 13	23 652
Remboursement des dettes locatives	Note 13	-7 155
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 24	-3 177
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	13 318	-1 978
VARIATION DE TRESORERIE	-9 288	5 004
Trésorerie à l'ouverture	119 025	109 737
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		
Trésorerie à la clôture	109 737	114 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	109 737	114 741
Banques - Passif		

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2019	24 517	214 650	-5 088	388 182	622 258	799	623 056
Dividende distribué						-3	-3
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			1 403		1 403		1 403
Autres variations			-10		-10		-10
Résultat de l'exercice				26 115	26 115	189	26 303
Autres variations des sociétés mises en équivalence			-401		-401		-401
31 mars 2020	24 517	214 650	-4 096	414 296	649 365	986	650 350
Dividende distribué				-390	-390	-6	-396
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			-4 712		-4 712	-1	-4 713
Autres variations							
Résultat de l'exercice				-41 050	-41 050	-17	-41 066
Autres variations des sociétés mises en équivalence			-1 576		-1 576		-1 576
30 septembre 2020	24 517	214 650	-10 383	372 856	601 638	962	602 599

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux (le « Privilège ») qui lui a été consenti par l'Ordonnance du 2 avril 1863. Concédé à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2020 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de 1 euro, cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code ISIN MC0000031187 – BAIN).

L'État monégasque détient 64,21 % du capital au 30 septembre 2020, participation identique à celle au 31 mars 2020.

Le groupe LVMH (Moët Hennessy – Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar SAS détenue à 100 % et le groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macao) détiennent respectivement 5,004 % et 4,997 % du capital au 30 septembre 2020.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. a été informé le 30 septembre 2020 que la société SCI Esperanza a franchi le seuil des 5 % et détient 5,04 % du capital par une acquisition d'actions sur le marché.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2014 ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'Assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des Assemblées Générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'Assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2020/2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion du 30 novembre 2020.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer (la « Société ») et de ses filiales (« le Groupe S.B.M. ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire au 1^{er} avril 2020 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2020 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe S.B.M. sont actuellement en cours d'analyse.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.3 Méthode de consolidation

2.3.1 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe S.B.M. consolide par mise en équivalence Betclic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 7.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer USA Incorporated et Monte-Carlo S.B.M. Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux États-Unis et à Singapour.

2.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

<u>NOM</u>	<u>SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Place du Casino MC 98000 – MONACO	99,60 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	8 rue du Gabian MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	96,03 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. Betclic Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)	8 rue du Gabian MC 98000 - MONACO	98,00 %	Intégration globale

2.3.3 DATE DE CLOTURE

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe Betclic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M.

2.3.4 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

2.3.5 OPERATIONS INTERNES

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

2.3.6 CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe S.B.M. réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.4 Principes comptables

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

NOTE 3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

3.1 Pandémie de Covid-19

3.1.1 ACTIVITE

L'activité observée sur le premier semestre de l'exercice en cours est en diminution de 59 % par rapport à l'an passé.

La pandémie de Covid-19 impacte fortement l'activité du Groupe S.B.M. L'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et Le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. En revanche, le Groupe S.B.M. a conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives.

Le gouvernement monégasque ayant autorisé la réouverture, à compter du 2 juin 2020, des restaurants et des casinos, les établissements du Groupe S.B.M. ont rouvert progressivement à compter de cette date, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel. Pendant la saison estivale, tous les établissements du Groupe S.B.M. ont ainsi été en activité, à l'exception du Jimmy'z, du Sun Casino et du Bay Casino qui demeurent fermés.

Par ailleurs, si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de deuxième confinement face à la deuxième vague qui sévit cet automne en Europe, les horaires d'ouverture des casinos et restaurants ont néanmoins été modifiés à compter du 1^{er} novembre et les spas, piscines et bars ont été fermés conformément aux décisions gouvernementales renforçant les mesures sanitaires et instaurant un couvre-feu jusqu'au 18 décembre.

L'activité reste ainsi fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement potentiel des clients et des restrictions de transport et de déplacement.

3.1.2 MESURES DE REDUCTION DES COUTS

Le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict des coûts et des investissements. Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé).

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Face à une situation économique très préoccupante, le Groupe S.B.M. a annoncé le 2 octobre 2020 un plan de réduction des coûts. Ce travail de restructuration est rendu particulièrement nécessaire du fait d'un déficit chronique des exploitations hôtelières, de la restauration et de l'activité casino, lié notamment à un niveau de charge salariale en inadéquation avec le niveau de chiffre d'affaires généré.

Le plan de restructuration envisagé par le Groupe S.B.M. s'articule autour de trois principes directeurs :

- un plan de départs volontaires, ouvert pour l'ensemble des salariés du Groupe âgés de plus de 57 ans, à la condition essentielle d'un non-remplacement ;
- un plan de départs collectifs ciblés sur certains départements pour motifs de sureffectifs ou de réorganisation visant à restaurer la compétitivité ;
- la renégociation de certains accords collectifs ou usages en vigueur au sein du Groupe S.B.M.

Ces mesures viennent en complément des actions déjà engagées, et visent à générer une réduction annuelle des charges d'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros.

Ce plan a fait l'objet d'une présentation aux représentants du personnel et un bureau d'information à destination des employés a été mis en place au mois d'octobre. La mise en œuvre se poursuit à la date d'arrêt des comptes.

Compte tenu de la date de communication de ce plan de restructuration, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 30 septembre 2020 et l'avancement du plan ne permet pas de donner une estimation fiable du coût du plan à la date d'arrêt des comptes.

3.1.3 TRESORERIE ET CONTINUTE D'EXPLOITATION

Le Groupe S.B.M. maintient un contact étroit avec ses partenaires bancaires qui ont mis à disposition un encours de crédits de 230 millions d'euros, dont la première échéance a été remboursée fin juin pour 26,4 millions d'euros, la prochaine étant prévue fin décembre 2020 pour un montant identique (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier »).

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M. et certains engagements en

termes de ratios ne peuvent être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, exposé plus en détails en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier » ci-après.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, le Groupe a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant maximum de 150 millions d'euros. Dans le même temps, l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que le Groupe S.B.M. émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2020, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 50 millions d'euros et il s'établit à 70 millions d'euros au 30 novembre 2020.

Enfin, dans le cadre des opérations menées en matière de restructuration du capital et du financement de BEG, et de sa filiale Betclik Group, cette dernière société a contracté, le 23 juin 2020, un financement d'un montant en principal de 165 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, et ayant pour objet le financement d'une partie de la réduction de son capital et le financement partiel de ses besoins généraux. La réduction de capital de Betclik Group a représenté un montant de 199 millions d'euros, dont 171,8 millions d'euros ont été affectés à un remboursement partiel à BEG, société-mère. Ledit remboursement partiel a été utilisé par BEG pour rembourser tout d'abord le solde de sa dette bancaire, soit 24 millions d'euros, au titre de laquelle ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, restaient jusqu'alors engagés au travers des garanties qu'ils avaient accordées sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires, garanties devenues de ce fait sans objet. BEG a également utilisé ce remboursement partiel pour procéder à une distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission à ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, à hauteur de 65 millions d'euros chacun, montant reçu le 24 juin dernier par le Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. dispose ainsi d'un niveau de trésorerie disponible de 120 millions d'euros au 30 novembre 2020.

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe S.B.M. à poursuivre son exploitation. Sur cette base, les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au titre du premier semestre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

3.2 Financement des travaux de développement immobilier

Plusieurs opérations ont été engagées pour assurer le financement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris et création du complexe immobilier One Monte-Carlo.

Financements bancaires

La Société a notamment contracté des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire en janvier 2017. Les principales caractéristiques de ces financements sont les suivantes :

- mise à disposition de crédits d'un montant total de 230 millions d'euros réparti en deux tranches, dont les tirages à l'initiative de la Société pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019 :
 - une tranche A de 86,8 millions d'euros, remboursable en six échéances semestrielles égales consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au sixième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2023,
 - une tranche B de 143,2 millions d'euros, remboursable en huit échéances semestrielles consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au septième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2024 et les deux dernières échéances représentant 50 % de l'encours tiré au titre de cette tranche B ;
- la tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017, conformément à l'engagement pris par la Société ;
- le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est constitué d'un taux de référence Euribor variable augmenté d'une marge au taux de :
 - 1,7 % à 2,7 % pour la tranche A en fonction du ratio de levier (dette financière nette/EBITDA) ajustable semestriellement à compter du 30 septembre 2019,
 - 1,8 % pour la tranche B ;
- engagements financiers de type « covenants » habituels, dont le non-respect constituerait un cas de défaut au regard du contrat des crédits, avec notamment :
 - ratio de levier, contrôlé chaque semestre à compter du 30 septembre 2019, devant rester en dessous d'un niveau qui est progressivement abaissé comme suit : 3,75 au 30 septembre 2019, 3,40 au 31 mars 2020, 3,00 au 30 septembre 2020 et 2,5 à compter du 31 mars 2021,
 - ratio de couverture des intérêts (EBITDA/Frais financiers) devant rester supérieur ou égal à 6, contrôlé chaque semestre à compter du 31 mars 2017,
 - ratio LTV Long Term Value (encours du crédit tranche B/Valeur de marché des villas du Sporting et selon le cas des autres immeubles faisant l'objet de sûretés) inférieur ou égal à 40 %, calculé annuellement à compter du 31 mars 2017,
 - ratio de gearing (dette financière nette/capitaux propres) inférieur ou égal à 0,6 au 30 septembre 2019 et 31 mars 2020, puis inférieur à 0,5 au 31 mars et 30 septembre de chaque exercice social au-delà du 31 mars 2020,

- ces différents engagements de ratios étant complétés par des dispositions habituelles en matière d'investissement, de cession d'actifs, d'endettement financier, d'octroi de garanties et sûretés, d'information, etc.

Le contrat prévoyait également la mise en place de contrats de couverture dans les 60 jours calendaires suivant la fin de la période de disponibilité, portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum. Comme décrit en note 27 – « Instruments financiers », 4 instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel total de 170 millions d'euros, sont des swaps du taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

À noter que l'apparition d'un cas de défaut peut conduire à l'exigibilité immédiate des sommes empruntées, le contrat des crédits prévoyant toutefois des possibilités de remédiation au non-respect des engagements susvisés.

Au 30 septembre, la Société a procédé aux tirages de la totalité des deux tranches A et B, pour un montant total de 230 millions d'euros dont la première échéance a été remboursée fin juin pour 26,4 millions d'euros, la prochaine étant prévue fin décembre 2020 pour un montant identique.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M., et donc de l'Ebitda, et les deux ratios utilisant ce dernier agrégat (ratio de levier et ratio de couverture des intérêts) ne peuvent être respectés au niveau prévu initialement.

Il est à noter que ces deux ratios - ratios de levier et de couverture des intérêts - étaient restés jusqu'alors très en deçà des limites fixées, soit 1,6 pour le ratio de levier et 20,6 pour le ratio de couverture des intérêts au 31 mars 2020.

Le Groupe S.B.M. a donc sollicité de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, à savoir :

- l'autorisation d'omettre les calculs des ratios financiers de levier et de couverture des intérêts des certificats remis aux 30 septembre 2020, 31 mars 2021, et 30 septembre 2021 ;
- la modification de la limite du ratio de levier au 31 mars 2022, avec un niveau à ne pas dépasser de 3,2 contre 2,5 précédemment, le ratio de levier devant rester en dessous du niveau de 2,5 pour chaque semestre à compter du 30 septembre 2022 ;
- en proposant un engagement d'information trimestrielle complémentaire.

Les partenaires bancaires ont confirmé unanimement leur accord sur cette demande d'aménagements du contrat des crédits en date du 13 novembre 2020.

En cas de non-respect de covenants, les principes IFRS en la matière préconisent une classification court terme de l'entièreté de la dette financière concernée, sauf à ce qu'un waiver soit obtenu des prêteurs avant la date de clôture. Bien que l'accord des banques ait été obtenu après le 30 septembre 2020, le Groupe S.B.M. a maintenu la répartition long terme (150,8 millions d'euros) et court terme (52,8 millions d'euros) correspondant à la réalité des échéances futures avec les banques, un accord formel des banques sur ce waiver ayant été reçu avant la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration.

Programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP)

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Au 30 septembre 2020, l'en-cours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 50 millions d'euros.

3.3 Participation dans Betclit Everest Group

Il est rappelé que le Groupe S.B.M. détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betclit Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betclit Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betclit, Expekt et Everest, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues à 53,9 %.

FINANCEMENT

Comme indiqué en note 3.1.3, dans le cadre des opérations menées en matière de restructuration du capital et du financement de BEG, et de sa filiale Betclit Group, cette dernière société a contracté, le 23 juin 2020, un financement d'un montant en principal de 165 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, et ayant pour objet le financement d'une partie de la réduction de son capital et le financement partiel de ses besoins généraux.

La réduction de capital de Betclit Group a représenté un montant de 199 millions d'euros, dont 171,8 millions d'euros ont été affectés à un remboursement partiel à BEG, société-mère. Ledit remboursement partiel a été utilisé par BEG pour rembourser tout d'abord le solde de sa dette bancaire, soit 24 millions d'euros, au titre de laquelle ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et

Mangas Lov, restaient jusqu'alors engagés au travers des garanties qu'ils avaient accordées sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires, garanties devenues de ce fait sans objet.

BEG a également utilisé ce remboursement partiel pour procéder à une distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission à ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, à hauteur de 65 millions d'euros chacun, montant reçu le 24 juin dernier par le Groupe S.B.M.

EXPLOITATION

Le Groupe S.B.M. enregistre au cours du premier semestre de l'exercice 2020/2021 une quote-part de résultat positive de 5,6 millions d'euros contre une quote-part de résultat négative de - 1,6 million d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

En dépit d'une baisse de 7 % de son chiffre d'affaires, conséquence de l'interruption de toutes compétitions sportives en début d'exercice, et grâce à une réduction significative de ses charges opérationnelles, Betcliv Everest Group présente en effet une bonne résistance de ses résultats semestriels. Il est rappelé que ceux-ci étaient négatifs au titre des six premiers mois l'an passé, en raison d'une augmentation avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home et par la mise en place du dispositif d'intéressement long terme au profit des principaux managers du Groupe Betcliv.

3.4 **Projet de Resort Intégré au Japon**

En mars 2017, le Groupe S.B.M. et le Groupe G.E.G. avaient annoncé la mise en place officielle d'un partenariat stratégique, comprenant notamment un travail commun sur le développement et l'exploitation de nouvelles activités, incluant des projets de Resorts Intégrés (« RI – Resort Intégré ») dans la région Asie-Pacifique. L'annonce de cet accord faisait suite à la prise de participation réalisée par le Groupe G.E.G. dans le capital de la Société en juillet 2015.

Lors de sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil d'Administration de la S.B.M. a validé les termes d'un Agrément avec le Groupe G.E.G. concernant le projet de créer une joint-venture afin de participer ensemble à un consortium incluant plusieurs partenaires locaux, et prendre part au processus d'appel d'offres envisagé par les autorités politiques japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon.

La joint-venture (la « JV Co ») formée par les deux Groupes sera détenue majoritairement par le Groupe G.E.G. Les termes de cet Agrément stipulent que le Groupe S.B.M. s'engage, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la JV Co, le Groupe G.E.G. détenant les 95 % restants. Le coût total du projet à terme pourrait représenter 10 milliards de dollars US, le Groupe S.B.M. ayant la possibilité d'augmenter par la suite sa participation dans la JV Co jusqu'à un engagement maximum de 350 millions de dollars US, ce qui pourrait représenter à terme 10 % du capital de la JV Co. L'Agrément a été signé en date du 1^{er} avril 2019.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreux projets et initiatives majeurs au Japon ont été reportés. Ainsi, le Groupe S.B.M. comprend que le calendrier envisagé par les autorités japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon avait été décalé et que les délais de réponse au processus d'appels d'offres impliquant les autorités régionales et les différents consortiums seraient étendus jusqu'en avril 2022.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Écarts d'acquisition – goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels : amortissement sur 3 à 6 ans ;
- concessions : durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité.

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2020 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2019	622	35 295	18	1 622	36 936
Acquisitions		952		1 290	2 242
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		1 410		-1 367	43
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 31 mars 2020	622	37 658	18	1 545	39 221
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2019	590	28 682	18		28 700
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 998			1 998
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 31 mars 2020	590	30 680	18		30 699
VALEURS NETTES au 31 mars 2020	32	6 977		1 545	8 522
Valeurs brutes au 1er avril 2020	622	37 658	18	1 545	39 221
Acquisitions		284		1 111	1 395
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		167		-167	
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2020	622	38 109	18	2 489	40 616
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2020	590	30 680	18		30 699
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 164			1 164
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2020	590	31 844	18		31 862
VALEURS NETTES au 30 septembre 2020	32	6 265		2 489	8 753

Le poste « immobilisations incorporelles » comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéficiaires versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société en juillet 1995. Cette indemnité, qui est

comptabilisée sous la rubrique « concessions et droits similaires », a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007 ;

- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main-d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car cette dernière était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions : 17 à 50 ans ;
- installations techniques et matériels : 3 à 15 ans ;
- autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Les biens désignés au paragraphe ci-après « Régime juridique de certains biens immobiliers » sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société s'est vu concéder le Privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2020, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 15 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris Monte-Carlo ;

- Sporting Monte-Carlo ;
- Hôtel de Paris et jardins ;
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2020 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2019	161 016	977 121	238 487	110 757	383 516	1 870 898
Acquisitions	479	83 116	11 372	11 019	927	106 914
Cessions / sorties d'actifs		-24 071	-2 148	-3 537		-29 756
Reclassements		305 780	20 798	42 175	-368 796	-43
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 31 mars 2020	161 496	1 341 946	268 510	160 415	15 647	1 948 013
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2019	38 102	539 090	163 672	80 199		821 063
Dotations aux amortissements	7	43 952	13 302	10 805		68 065
Cessions / sorties d'actifs		-24 010	-2 054	-3 334		-29 397
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 31 mars 2020	38 109	559 032	174 919	87 670		859 731
VALEURS NETTES au 31 mars 2020	123 387	782 914	93 590	72 745	15 647	1 088 282
Valeurs brutes au 1er avril 2020	161 496	1 341 946	268 510	160 415	15 647	1 948 013
Acquisitions (1)		6 682	1 696	1 712	3 087	13 177
Cessions / sorties d'actifs		-177	-574	-238		-989
Reclassements		9 868	786	552	-11 206	0
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 30 septembre 2020	161 496	1 358 317	270 419	162 441	7 528	1 960 201
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2020	38 109	559 032	174 919	87 670		859 730
Dotations aux amortissements	8	25 609	7 013	6 419		39 049
Cessions / sorties d'actifs		-167	-573	-228		-967
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2020	38 117	584 474	181 359	93 860		897 812
VALEURS NETTES au 30 septembre 2020	123 379	773 844	89 060	68 581	7 528	1 062 389

- (1) Les acquisitions de l'exercice incluent notamment la poursuite des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, les travaux de la digue au Monte-Carlo Beach et l'achèvement de la rénovation de la Place du Casino.
- (2) Il est rappelé que les immobilisations afférentes au complexe du One Monte-Carlo ont été mises en service le 1^{er} septembre 2019 et sont amorties depuis cette date.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. a indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino dont le bail actuel arrive à échéance en juin 2022. Compte tenu de cette décision, un amortissement complémentaire de 0,7 million d'euros a été comptabilisé sur le semestre correspondant aux immobilisations de cet établissement qui ne seront plus utilisées.

NOTE 6 DROITS D'UTILISATION

PRINCIPES COMPTABLES

Lors de la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un droit d'usage de l'actif est comptabilisé en droit d'utilisation, correspondant aux paiements futurs actualisés. Cet actif est amorti sur la durée de vie du contrat.

Le tableau de variation des droits d'utilisation au 30 septembre 2020 se présente ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Total
Première application au 1er avril 2019		18 263	405	442	19 110
Nouveaux contrats de location		3 619	2 118	1 023	6 760
Fins et résiliations de contrats			-19		-19
Entrées de périmètre et autres variations				-16	-16
Valeurs brutes au 31 mars 2020		21 882	2 503	1 449	25 835
Dotations aux amortissements		6 339	704	347	7 390
Fins et résiliations de contrats			-9		-9
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 31 mars 2020		6 339	695	347	7 381
VALEURS NETTES au 31 mars 2020		15 543	1 808	1 103	18 454
Valeurs brutes au 1er avril 2020		21 882	2 503	1 449	25 835
Nouveaux contrats de location (1)		34		347	381
Fins et résiliations de contrats			-34	-20	-54
Entrées de périmètre et autres variations (2)			-183		-183
Valeurs brutes au 30 septembre 2020		21 916	2 287	1 776	25 978
Amortissement au 1er avril 2020		6 339	695	347	7 381
Dotations aux amortissements (3)		8 611	391	201	9 202
Fins et résiliations de contrats			-28	-20	-48
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2020		14 950	1 058	527	16 535
VALEURS NETTES au 30 septembre 2020		6 965	1 229	1 249	9 443

- (1) Les nouveaux contrats concernent principalement des locations de véhicules électriques.
- (2) Les autres variations concernent principalement des franchises de loyer obtenues pendant la période de fermetures des établissements, notamment pour les machines à sous.
- (3) Le Groupe S.B.M. ayant indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino dont le bail actuel arrive à échéance en juin 2022, un amortissement complémentaire de 5,4 millions d'euros a été comptabilisé sur le semestre afin de déprécier en totalité la valeur nette comptable du droit d'utilité relatif à la location de la salle du Sun Casino.

L'échéancier des dettes de location relatives à ces contrats de location est présenté en note 13 – « Emprunt, passifs financiers et dettes de location ».

PRINCIPES COMPTABLES**Participations mises en équivalence**

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS 3 révisé. La valeur des titres mis en équivalence inclut également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS 32-IAS 39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS 28 révisé et selon les recommandations de l'AMF.

Comme décrit en note 5 – Immobilisations corporelles/Dépréciation des éléments d'actifs, et conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une participation mise en équivalence est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur normative. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés peut également être effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de la participation mise en équivalence est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Actifs financiers non courants

Les prêts et placements à long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Le tableau de variation des participations mises en équivalence et actifs financiers non courants au 30 septembre 2020 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (1)	Total Actifs financiers non courants
Valeurs brutes au 1er avril 2019	115 974	559	1 587	2 146
Acquisitions / Augmentations		40	611	651
Cessions / Diminutions	-15 000	-43	-574	-617
Reclassements		-10		-10
Variation de valeur	8 340			
Valeurs brutes au 31 mars 2020	109 313	547	1 624	2 170
Dépréciations au 1er avril 2019		411	661	1 071
Dotations / reprises de dépréciation		23	-2	21
Dépréciations au 31 mars 2020		434	658	1 092
VALEURS NETTES au 31 mars 2020	109 313	113	965	1 078
Valeurs brutes au 1er avril 2020	109 313	547	1 624	2 170
Acquisitions / Augmentations				
Cessions / Diminutions	-65 000		-2	-2
Reclassements				
Variation de valeur	3 993			
Valeurs brutes au 30 septembre 2020	48 306	547	1 622	2 168
Dépréciations au 1er avril 2020		434	658	1 092
Dotations / reprises de dépréciation			6	6
Dépréciations au 30 septembre 2020		434	664	1 098
VALEURS NETTES au 30 septembre 2020	48 306	113	958	1 070

(1) La rubrique « Autres actifs financiers » comprend essentiellement les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. USA Incorporated aux États-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2020.

(2) La rubrique « Participations mises en équivalence » correspond à la participation de 50 % détenue dans Betclit Everest Group. Le tableau ci-après détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du Groupe S.B.M. :

En milliers d'euros	Exercice 2019/2020	1er semestre 2020/2021
Valeur des titres en début de période	115 974	109 313
Quote-part de résultat de la période	8 740	5 568
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- Variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires	-415	-1 600
- Remboursement de prime d'émission (1)	-15 000	-65 000
- Autres variations	15	25
Variation de la période	-6 660	-61 007
Valeur des titres en fin de période	109 313	48 306

(1) Comme indiqué en note 3.3 – « Participation dans Betclit Everest Group », le remboursement de 65 millions d'euros intervenu au cours du premier semestre de l'exercice 2020/2021 résulte d'une décision des associés en juin 2020.

Le remboursement de prime d'émission d'un montant de 10 millions d'euros sur l'exercice 2019/2020 correspond à des décisions des associés prises en mai et août 2019, avec deux remboursements successifs de 5 millions d'euros.

BEG est confronté à différents risques et opportunités pouvant avoir des conséquences significatives sur sa valeur. S'agissant des risques, les principaux sont présentés au chapitre 2.1 – « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel du Groupe S.B.M. au 31 mars 2020. Conformément aux principes comptables décrits ci-avant, une évaluation de la valeur d'utilité de BEG avait été réalisée en mai 2018 par un cabinet expert indépendant en évaluation afin d'estimer la valeur recouvrable de BEG, et en conséquence de pouvoir être en mesure de comparer la valeur des titres BEG mis en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M. avec leur valeur recouvrable. Le plan d'affaires et les hypothèses clés retenues alors pour la détermination des flux de trésorerie actualisés, tels que les prévisions de croissance, le taux de marge prévisionnel et le taux de croissance à long terme correspondaient à la meilleure estimation de la Direction et reflétaient la meilleure estimation à cette date des réalisations attendues de façon cohérente avec les budgets, l'organisation, les plans d'action et les projets de BEG. Les deux scénarios (haut et bas) avaient été envisagés par l'expert en évaluation et les résultats de valorisation établis en mai 2018 étaient supérieurs à la valeur correspondante des actifs dans les comptes du Groupe S.B.M. L'évolution favorable des activités enregistrée depuis cette date ne remet pas en cause la valorisation de mai 2018. Il n'a pas été procédé à une réactualisation de cette évaluation, celle-ci étant largement supérieure à la valeur des actifs concernés dans les comptes consolidés.

ÉTATS FINANCIERS RESUMES DE BETCLIC EVEREST GROUP

L'information financière retenue au 30 septembre 2020 par le Groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

Bilan résumé - en milliers d'euros	Au 30 septembre 2020
Total Actif Non Courant	173 787
Total Actif Courant	129 034
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	82 165
Total Passif Non Courant	196 897
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	146 634
Total Passif Courant	142 988
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	15 687

Compte de résultat résumé - en milliers d'euros	6 mois (1er avril au 30 septembre 2020)
Chiffre d'affaires net des bonus accordés	204 322
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-6 583
(Charges)/Produits d'intérêts	-2 455
(Charges)/Produits d'Impôts	-4 697
Résultat Net Part du Groupe	11 136
Autres Eléments du Résultat Global Part du Groupe	0
Résultat Global total Part du Groupe	11 136

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi (*en milliers d'euros*) :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
-27 865	76 171	48 306

NOTE 8 STOCKS

PRINCIPE COMPTABLE

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2020	13 620
Dépréciation au 31 mars 2020	38
VALEUR NETTE au 31 mars 2020	13 582
Valeur brute au 30 septembre 2020	13 291
Dépréciation au 30 septembre 2020	63
VALEUR NETTE au 30 septembre 2020	13 228

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons – vins, alcools, etc. – conservées dans les caves des établissements.

NOTE 9 CLIENTS

PRINCIPE COMPTABLE

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat en fonction des pertes de crédit attendues à maturité, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2020	130 355
Dépréciation au 31 mars 2020	81 240
VALEUR NETTE au 31 mars 2020	49 115
Valeur brute au 30 septembre 2020	127 405
Dépréciation au 30 septembre 2020	83 457
VALEUR NETTE au 30 septembre 2020	43 948

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux, et dans une moindre mesure les secteurs hôtelier et locatif.

Analyse par ancienneté

Créances à moins de 6 mois	39 041
Créances entre 6 et 12 mois	8 349
Créances à plus d'un an	80 015
TOTAL VALEUR BRUTE AU 30 SEPTEMBRE 2020	127 405

NOTE 10 AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés (1)	Autres créances d'exploitation (2)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (3)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2020	2 953	14 485	2 195	5 842	25 475
Dépréciations au 31 mars 2020			287		287
VALEURS NETTES au 31 mars 2020	2 953	14 485	1 908	5 842	25 188
Valeurs brutes au 30 septembre 2020	10 381	11 580	1 586	7 234	30 781
Dépréciations au 30 septembre 2020			262		262
VALEURS NETTES au 30 septembre 2020	10 381	11 580	1 324	7 234	30 519

- (1) L'augmentation du poste « Avances et acomptes versés » correspond à l'acompte de réservation versé dans le cadre d'une promesse d'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue Marine, immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M.
- (2) Comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA. La diminution par rapport au 31 mars 2020 s'explique principalement par une diminution de la TVA sur immobilisation, en lien avec la diminution des dettes sur immobilisation au 30 septembre 2020 par rapport au 31 mars 2020 (voir note 19 – « Autres créditeurs »).
- (3) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

NOTE 11 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2020		22		22
Dépréciations au 31 mars 2020				
VALEURS NETTES au 31 mars 2020		22		22
Valeurs brutes au 30 septembre 2020		18		18
Dépréciations au 30 septembre 2020				
VALEURS NETTES au 30 septembre 2020		18		18

NOTE 12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

PRINCIPE COMPTABLE

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des disponibilités à vue et des disponibilités à terme. Lorsque des placements sont réalisés, ce qui n'est plus pratiqué, la règle est que ces placements doivent pouvoir être rendus immédiatement disponibles, avec un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont alors évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités à terme	6 000	6 001
Disponibilités à vue	103 737	108 740
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	109 737	114 741
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	109 737	114 741
dont gain (perte) de juste valeur		

NOTE 13 EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET DETTES DE LOCATION

PRINCIPE COMPTABLE

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements futurs actualisés des contrats de location d'actifs spécifiquement dédiés sont comptabilisés en dettes de location.

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (4)	226 831	201 586
Titres de créances négociables à court terme (5)	19 998	49 925
Dettes de location (3)	18 735	15 476
Autres dettes et dépôts (1)	20 143	20 887
Juste valeur des instruments dérivés (2)	549	496
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	286 255	288 370
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	84 791	116 090
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	195 045	166 140
Echéances à plus de cinq ans	6 419	6 141
TOTAL	286 255	288 370

(1) Les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.

(2) Voir note 27 – « Instruments financiers ».

(3) Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », à la conclusion d'un contrat de location d'un actif spécifiquement dédié, un passif « dettes de location » est comptabilisé, correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation (voir note 7 – « Droits d'utilisation »).

(4) Afin d'assurer le financement de ses différents projets, la Société a mis en place des lignes de crédits fin janvier 2017 (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers ») pour un montant total de 230 millions d'euros, dont les tirages à l'initiative de l'emprunteur pouvaient s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 30 septembre 2020, la dette relative à cet emprunt s'élève à 203,6 millions d'euros, après un remboursement de 26,4 millions d'euros en juin 2020 et le Groupe S.B.M. maintient le plan de remboursement de ces lignes de crédits tel que prévu à la mise en place, malgré les fortes perturbations créées par la crise sanitaire sur l'évolution de ses activités. Pour rappel les frais payés

directement imputables à l'émission de la dette sont inclus dans l'évaluation de celle-ci et sont donc présentés en diminution du montant emprunté.

(5) Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2020, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 50 millions d'euros.

Le Groupe S.B.M. dispose par ailleurs de facilités de découvert autorisé pour 15 millions d'euros, montant non utilisé en date du 30 septembre 2020.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit à taux variables	203 600	203 600	
Découverts confirmés	15 000		15 000
TOTAL	218 600	203 600	15 000
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	67 800	52 800	15 000
Échéances d'un à cinq ans	150 800	150 800	
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 14 AVANTAGES DU PERSONNEL

PRINCIPE COMPTABLE

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (méthode des « unités de crédit projetées »).

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation de l'exercice relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2020	Charge de la période	Versements	Ecart actuariels	30 septembre 2020
Indemnités de départ	38 000	1 269	-1 475	3 144	40 938
Engagements de retraite	11 440	81	-426	1 620	12 715
Médailles du travail	165	10	-14	1	162
TOTAL	49 606	1 360	-1 915	4 764	53 816

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2020 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de revalorisation : salaires 2,8 % à 3,40 % suivant les catégories – rentes 2,5 % ;
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut :
 - taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice IBoxx correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 10 ans et plus (0,6 %),
 - tables d'espérance de vie : THTF0002 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	30 septembre 2020
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	49 606
Coût des services rendus	1 005
Charge d'intérêt	355
Prestations versées	-1 915
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	4 764
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	53 816
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	22 385
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	4 764
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	27 149

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	30 septembre 2020
Coût des services rendus	1 005
Charge d'intérêt	355
CHARGE DE L'EXERCICE	1 360

ANALYSE DE LA SENSIBILITE DE LA PROVISION AUX VARIATIONS DE TAUX D'ACTUALISATION

en milliers d'euros	30 septembre 2020
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	53 816
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	56 996
Ecart	3 180
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	50 917
Ecart	-2 900
% de variation	-5%

ANALYSE DE LA CONSTITUTION DES ECARTS ACTUARIELS

en milliers d'euros	30 septembre 2020
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	4 764
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	142
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	4 623

NOTE 15 PROVISIONS

PRINCIPE COMPTABLE

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2020/2021, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2020	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2020
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT						
Litiges	5 153		-4	-33		5 116
Autres risques	1 854	64	-165	-68	130	1 815
Charges		1 163				1 163
TOTAL	7 007	1 227	-169	-102	130	8 094

Les provisions pour risques à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. ayant indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino, une provision pour charge a été comptabilisée correspondant à la valeur des contrats pour lesquels le Groupe S.B.M. reste engagé au 30 septembre 2020.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2020/2021, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2020	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2020
PROVISIONS A CARACTERE COURANT						
Litiges						
Autres risques	1 004	267	-17	-64	-130	1 060
Charges		1 551				1 551
TOTAL	1 004	1 818	-17	-64	-130	2 611

Les provisions pour risques à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. ayant indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino, une provision pour charge a été comptabilisée correspondant à la valeur des contrats pour lesquels le Groupe S.B.M. reste engagé au 30 septembre 2020.

NOTE 16 AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

PRINCIPE COMPTABLE

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
Produits constatés d'avance à plus d'un an	182 340	169 729
Subvention d'investissement	4 720	4 655
TOTAL	187 061	174 384

La rubrique « Produits constatés d'avance à plus d'un an » est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M., et notamment des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre des projets immobiliers de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier du One Monte-Carlo, dont le produit est repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux depuis la mise en service desdits projets.

La diminution des produits constatés d'avance au cours du premier semestre de l'exercice résulte principalement du transfert en « Autres créditeurs » des droits au bail qui seront repris en résultat au cours des 12 prochains mois, compte tenu des mises en services desdits projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 273 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l'exercice 2020/2021.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 4 805 milliers d'euros, se décompose en :

- 150 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique « Autres créditeurs – compte de régularisation » ;
- 4 655 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2021/2022 et suivants (rubrique « Autres passifs à caractère non courant »).

NOTE 17 FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
Dettes fournisseurs	11 147	14 469
Factures non parvenues	14 226	14 770
TOTAL	25 373	29 239

NOTE 18 PASSIFS SUR CONTRATS

Conformément à la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », les dettes au titre du programme de fidélité, les avances et acomptes des clients du secteur hôtelier ainsi que la dette relative aux jackpots progressifs des appareils automatiques sont comptabilisés en « Passifs sur contrats ».

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
Avances et acomptes clients	29 040	20 909
Programmes de fidélité	3 142	3 612
Autres passifs sur contrats	842	472
TOTAL	33 024	24 993

NOTE 19 AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
Dépôts reçus	20 352	18 033
Dettes fiscales et sociales (1)	91 220	70 230
Autres dettes d'exploitation	8 631	8 659
Dettes sur immobilisations (2)	26 458	10 626
Autres dettes	3 159	4 245
Comptes de régularisation (3)	33 824	36 547
TOTAL	183 645	148 340

(1) La variation des dettes fiscales et sociales au 30 septembre 2020 s'explique principalement par une diminution de la dette relative à la redevance des jeux, avec le paiement au cours du semestre du solde de la dette relative à l'exercice 2019/2020, et la diminution de l'activité jeux au 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021.

(2) La variation des dettes sur immobilisations au 30 septembre 2020 résulte de l'achèvement des travaux du One Monte-Carlo.

(3) La variation des comptes de régularisation au 30 septembre 2020 s'explique principalement par une augmentation des loyers perçus d'avance à court terme.

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 20 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

PRINCIPE COMPTABLE

À l'exception du chiffre d'affaires du secteur locatif, l'ensemble du chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. entre dans le champ de la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Ainsi, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client, soit en continu, soit à une date donnée. Les avantages attribués au client sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Le chiffre d'affaires est évalué au montant de la contrepartie reçue ou à recevoir en échange de la fourniture du bien ou du service fourni au client, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et, le cas échéant, hors service réparti au personnel.

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le chiffre d'affaires du secteur locatif est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	239 846	151 150	48 112
Secteur hôtelier	284 305	210 286	71 077
Secteur locatif	96 001	46 340	51 092
Autres	14 443	10 232	2 810
Cessions internes	-14 769	-9 402	-4 330
TOTAL	619 827	408 606	168 761

NOTE 21 CHARGES DE PERSONNEL

PRINCIPE COMPTABLE

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le personnel du secteur hôtelier rémunéré à la masse, et déduction faite des pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 14.

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	182 075	101 157	58 792
Charges sociales et autres charges assimilées	84 657	49 836	27 650
Avantages du personnel	2 626	1 313	1 360
TOTAL	269 359	152 306	87 802

Les charges de personnel du premier semestre de l'exercice 2020/2021 sont en diminution de 64,5 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette diminution se décompose comme suit :

- baisse des frais de personnel du secteur jeux de 19,7 millions d'euros, avec le recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pendant la période de fermeture des établissements ou pour s'adapter à la baisse d'activité depuis les réouvertures au mois de juin, et la diminution des éléments variables de rémunération du fait de la moindre activité ;
- baisse des frais de personnel du secteur hôtelier de 40,4 millions d'euros, avec un recours identique au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pendant la période de fermeture des établissements ou pour s'adapter à la baisse d'activité depuis les réouvertures au mois de juin, avec un faible nombre de recrutements saisonniers pour la saison estivale et la non-reconduction des contrats à durée déterminée ;
- stabilité des frais de personnel du secteur locatif ;
- baisse des autres frais de personnel de 5 millions d'euros, avec le recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et la non-reconduction d'une charge au titre de l'intéressement aux résultats du Groupe pour un montant de 2,9 millions d'euros ;
- augmentation des provisions pour litiges avec le personnel de 0,6 million d'euros.

Le poste des avantages au personnel correspond à la charge de l'exercice au titre des avantages au personnel présenté en note 14.

NOTE 22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-797	-179	-3
Reprises de provisions antérieurement constituées	3 652	336	165
Provisions pour dépréciation constatées sur la période (1)	-20 729	-7 479	-11 372
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-17 875	-7 322	-11 210
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	74	54	19
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-178	-50	-27
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-104	4	-8
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	553	281	273
AUTRES PRODUITS	7 022	1 920	586
AUTRES CHARGES (2)	-3 810	-1 155	-3 137
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-14 214	-6 273	-13 497

- (1) L'augmentation des provisions pour dépréciation de l'exercice s'explique principalement par l'augmentation des créances clients ayant une antériorité supérieure à un an.
- (2) Comme indiqué en note 15 – « Provisions », le Groupe S.B.M. ayant indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino, une provision pour charge a été comptabilisée pour un montant de 2,7 millions d'euros, correspondant à la valeur des contrats pour lesquels le Groupe S.B.M. reste engagé au 30 septembre 2020.

NOTE 23 RESULTAT OPERATIONNEL

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables.

La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 28 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	-7 479	13 459	-42 235
Secteur hôtelier	-5 119	35 054	-19 380
Secteur locatif	69 458	37 109	33 841
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-34 223	-16 197	-15 241
TOTAL	22 637	69 426	-43 015

NOTE 24 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
Produits perçus (1)	50	25	3
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement			
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	50	25	3
Charges et intérêts (2)	-5 079	-1 096	-3 635
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux			
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-5 079	-1 096	-3 635
Différences de change	-60	-24	11
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change			
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente			
Dividendes perçus			
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions			
Autres	15	20	2
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	-45	-4	13

(1) Correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme).

(2) Comme indiqué en note 5 – « Immobilisations corporelles », les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel a été le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier du One Monte-Carlo.

NOTE 25 CHARGE D'IMPOTS

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 26 EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
Cadres	771	775	765
Agents de maîtrise et Employés	3 822	4 180	3 075
TOTAL	4 593	4 955	3 840

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

PRINCIPE COMPTABLE

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable et documentés comme tels au regard de la norme IFRS 9 sont comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture. En particulier, les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sont réévaluées à la juste valeur au bilan et rapportées au résultat lorsque les flux de trésorerie attendus couverts influent sur ce dernier.

Pour les autres instruments dérivés, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

INSTRUMENTS DE TAUX

Comme indiqué en note 3, le contrat des crédits signé en janvier 2017 prévoyait la mise en place de contrats de couverture portant sur un minimum de 66,67 % du montant de l'Encours des Crédits pour une durée de 3 ans minimum.

À fin mars 2019, quatre instruments de taux ont été signés, permettant de limiter le coût de la dette et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Ces instruments, portant sur un montant notionnel total de 170 millions d'euros, sont des swaps de taux Euribor 3 mois contre un taux fixe annuel compris entre 0,168 % et 0,19 % suivant les contrats.

Conformément à la comptabilité de couverture définie par IFRS 9 et selon cette qualification donnée après documentation de la relation de couverture mise en place par la Société sur les 4 contrats de swap, la juste valeur des contrats, qui s'établit à - 496 milliers d'euros au 30 septembre 2020 contre - 548 milliers d'euros au 31 mars 2020, a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

NOTE 28 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino Café de Paris, au Sun Casino et au Bay Casino. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. L'exploitation de la restauration au sein des casinos est également rattachée au secteur jeux ;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, Café de Paris Monte-Carlo, Sporting Monte-Carlo, Thermes Marins Monte-Carlo, Le Méridien Beach Plaza, et Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo ;
- le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris Monte-Carlo et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ». Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES PAR SECTEUR

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2019/2020	Produits avant éliminations intra-groupe	151 150	210 286	46 340	10 232	418 008
	Opérations intra-groupe	-1 927	-7 356		-119	-9 402
	Produits des activités ordinaires	149 223	202 930	46 340	10 113	408 606
1er semestre 2020/2021	Produits avant éliminations intra-groupe	48 112	71 077	51 092	2 810	173 091
	Opérations intra-groupe	-671	-3 660			-4 330
	Produits des activités ordinaires	47 441	67 418	51 092	2 810	168 761
variation n/n-1	montant	-101 782	-135 512	4 752	-7 303	-239 845
variation n/n-1	%	-68,2%	-66,8%	10,3%	-72,2%	-58,7%

RESULTAT OPERATIONNEL PAR SECTEUR

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique « Résultats non répartis ».

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2019/2020	18 392	54 943	41 523	5 032	-16 931	102 959
1er semestre 2020/2021	-31 105	2 436	45 083	1 305	-11 320	6 399
variation n/n-1 montant	-49 497	-52 507	3 560	-3 727	5 611	-96 560
AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2019/2020	-4 933	-19 889	-4 414	-1 071	-3 227	-33 534
1er semestre 2020/2021	-11 130	-21 816	-11 241	-1 207	-4 020	-49 414
variation n/n-1 montant	-6 197	-1 927	-6 827	-136	-793	-15 880
RESULTAT OPERATIONNEL						
1er semestre 2019/2020	13 459	35 054	37 109	3 962	-20 158	69 426
1er semestre 2020/2021	-42 235	-19 380	33 841	99	-15 340	-43 015
variation n/n-1 montant	-55 694	-54 434	-3 268	-3 863	4 818	-112 441

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PAR SECTEUR

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
CORPORELLES & INCORPORELLES						
au 31 mars 2020	48 642	533 226	442 748	30 727	41 461	1 096 804
au 30 septembre 2020	47 663	517 744	434 466	29 936	41 334	1 071 143
variation du semestre	-979	-15 482	-8 283	-791	-127	-25 661
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2019/2020	5 149	37 264	50 955	2 869	12 920	109 156
1er semestre 2020/2021	2 814	5 540	2 949	435	2 834	14 572

NOTE 29 RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTION

	31 mars 2020	30 septembre 2019	30 septembre 2020
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	1,07	2,71	-1,67
Résultat net dilué par action (en euros)	1,07	2,71	-1,67

NOTE 30 ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2019/2020	1er Semestre 2019/2020	1er Semestre 2020/2021
Variation de besoin en fonds de roulement			
Stocks note 8	-631	-119	354
Clients note 9	-5 276	-29 224	5 167
Fournisseurs note 17	-2 445	7 528	3 866
Autres créances et dettes notes 10, 16, 18 et 19	-256	10 816	-45 317
Total	-8 608	-10 999	-35 930

NOTE 31 PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'État monégasque, qui détient 64,21 % du capital de la Société au 30 septembre 2020, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont Administrateurs de la Société, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite Société et les relations avec Betcliv Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

RELATIONS AVEC L'ÉTAT MONEGASQUE

Tel qu'indiqué en note annexe 1 – « Informations générales », la Société s'est vu concéder par l'État le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 7 033 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2020/2021. Conformément à l'avenant n°4 au Cahier des Charges du 1^{er} avril 2019, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019, le taux de redevance est fixé à 15 % sur le premier semestre de l'exercice 2020/2021 et les remises sur les pertes des jeux des clients prises en charge dans les comptes sont venues diminuer les recettes brutes des jeux pour le calcul de l'assiette de ladite redevance ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 4 543 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2020/2021 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 580 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2020/2021 ;

- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 – « Immobilisations corporelles », paragraphe « Régime juridique de certains biens immobiliers » ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

Enfin, pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobiliers », l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 30 septembre 2020, l'encours émis dans le cadre de ce programme s'élève à 50 millions d'euros.

RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont ou ont été Administrateurs de la Société des Bains de Mer au premier semestre de l'exercice 2020/2021, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société anonyme monégasque Dotta Immobilier et la SARL Rainbow Wines.

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ORGANES DE GESTION

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la Société mère, provenant de la Société mère et de toutes les sociétés du Groupe S.B.M., se sont élevés à 352 milliers d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2020/2021.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2019	30 septembre 2020
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	649	297
Tantièmes		
Jetons de présence	94	55
TOTAL	743	352

Les sommes versées ayant une nature d'indemnités de fonction, elles ne sont pas soumises à charges patronales.

NOTE 32 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

en milliers d'euros	31 mars 2020	30 septembre 2020
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	168 850	131 267
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	157	157
Avals, cautions et garanties (2)	144 321	108 615
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	14 445	10 292
Autres commandes fermes (4)	29 908	25 360
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	15 000	15 000
Autres engagements réciproques (5)	45 000	45 000

- (1) Les garanties données découlent des obligations relatives au contrat de crédit, qui sont décrites dans le paragraphe ci-après.
- (2) Les engagements reçus sont constitués principalement de l'engagement de l'Etat Monégasque dans le cadre du programme de titres de créances négociables à court terme. Cette garantie est également décrite dans le paragraphe ci-après.
- (3) Engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.
- (4) Commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.
- (5) Engagements relatifs au projet de Resort Intégré au Japon. Ces engagements réciproques sont décrits dans le paragraphe ci-après.

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS RELATIFS A BETCLIC EVEREST GROUP

Comme indiqué en note 3.1.3, dans le cadre des opérations menées en matière de restructuration du capital et du financement de BEG, et de sa filiale Betclic Group, cette dernière société a contracté, le 23 juin 2020, un financement d'un montant en principal de 165 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, et ayant pour objet le financement d'une partie de la réduction de son capital et le financement partiel de ses besoins généraux.

La réduction de capital de Betclic Group a représenté un montant de 199 millions d'euros, dont 171,8 millions d'euros ont été affectés à un remboursement partiel à BEG, société-mère. Ledit remboursement partiel a été utilisé par BEG pour rembourser tout d'abord le solde de sa dette bancaire, soit 24 millions d'euros, au titre de laquelle ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, restaient jusqu'alors engagés au travers des garanties qu'ils avaient accordées sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires, garanties devenues de ce fait sans objet.

CONTRAT DE CREDIT

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », la Société a contracté fin janvier 2017 des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire, pour un montant total de 230 millions d'euros, constituées de deux tranches A et B pour respectivement 86,8 millions d'euros et 143,2 millions d'euros. Au 30 septembre 2020, la dette relative à cet emprunt s'élève à 203,6 millions d'euros, après un remboursement de 26,4 millions d'euros en juin 2020 sur les 230 millions d'euros utilisés.

La tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017. Cette garantie constitue au 30 septembre 2020 un engagement donné de 131,3 millions d'euros correspondant aux montants restant à rembourser sur la tranche B.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats du Groupe S.B.M. et certains engagements en termes de ratios ne peuvent être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement de ses covenants financiers, exposé plus en détails en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier ».

EMISSION DE TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES A COURT TERME

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouverait pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Cet engagement de l'Etat Monégasque constitue au 30 septembre 2020 un engagement reçu de 100 millions d'euros, la Société ayant émis des titres de créances négociables à court terme pour un montant de 50 millions d'euros au 30 septembre 2020.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES RELATIFS AU PROJET DE RESORT INTEGRE AU JAPON

Comme décrit en note 3.4 – « Projet de Resort Intégré » au Japon, le Groupe S.B.M. s'est engagé, à hauteur d'un montant minimum de 50 millions de dollars US, à participer à l'appel d'offre pour le projet de Resort Intégré au Japon, le Groupe G.E.G. s'engageant à hauteur d'un montant minimum de 950 millions de dollars US. En contrepartie, le Groupe S.B.M. recevra 5 % du capital et des intérêts de la société qui sera créée à cet effet conjointement avec le Groupe G.E.G. (la « JV Co »), le Groupe G.E.G. bénéficiant des 95 % restants.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreux projets et initiatives majeurs au Japon ont été reportés. Ainsi, le Groupe S.B.M. comprend que le calendrier envisagé par les autorités japonaises pour la création de Resorts Intégrés au Japon avait été décalé et que les délais de réponse au processus d'appels d'offres impliquant les autorités régionales et les différents consortiums seraient étendus jusqu'en avril 2022.

DETAIL DES AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES ET REÇUS

Le Groupe S.B.M. poursuit une relation contractuelle depuis 1991 avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo, qui vient à échéance en juin 2022.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non-renouvellement, correspondant à 45 % de 75 % de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45 % de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	Début de Bail	Fin de Bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31 janvier 1985	25 février 2043
Société Civile Immobilière Belle Époque	30 octobre 1995	29 octobre 2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30 septembre 2105	25 avril 1996	30 septembre 2094

NOTE 33 ÉCHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 32.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	31 939	2 334	1 379	35 652
TOTAL	31 939	2 334	1 379	35 652

AUTRES ENGAGEMENTS

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	23 867	107 400		131 267
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	23 867	107 400		131 267
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	107 813	695	264	108 772
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	107 813	695	264	108 772
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000			15 000
Autres engagements réciproques		45 000		45 000
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	15 000	45 000		60 000

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide –
92908 Paris La Défense
Cedex

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

Stéphane GARINO

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET
DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux
Comptes**

sur l’information financière semestrielle 2020

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020

Aux Actionnaires,

En application de l’article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d’activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d’Administration le 30 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d’avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d’exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

La note 3.2 « Financement des travaux de développement immobilier » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels expose la situation relative au financement, le traitement retenu par la société pour la présentation de ses passifs financiers au 30 septembre 2020 suite au non-respect de certains ratios bancaires ainsi que les raisons qui ont conduit la société à présenter les passifs concernés en tant que passifs non courants, et non en passifs courants comme requis par la norme IAS 1 « Présentation des Etats Financiers ».

Sur la base de notre examen limité et à l'exception du point décrit au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Pandémie de COVID-19 » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés qui expose les incidences de la crise de la COVID-19 sur les opérations de la société ainsi que les mesures mises place par la Direction sur les coûts et la trésorerie en réponse à cette crise.

Vérification spécifique

Nous avons également mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires sur les informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 30 novembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris-La Défense et Monaco, le 1^{er} décembre 2020

L'Auditeur contractuel

Deloitte & Associés

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Humbert CROCI

Stéphane GARINO

David-Dupont Noël

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 1^{er} décembre 2020.

Le Président-Délégué
Jean-Luc Biamonti

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187